

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 05 octobre 2026 Par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 05 octobre 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Délibération n° 57_2026	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Jérémie COURLET, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Christelle DEROBERT, Dana RACINE, Clément BRAT, Elsa COHU, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(es) excusé(es) : Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Carole ETTORI, Absent(s) : - Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Objet : ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°9 AU BAR A THYM

Madame Christelle DEROBERT, Maire Adjointe en charge des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que l'appartement communal n° 9 situé Résidence du Bar à Thym, 1626 route de Frangy à Minzier était libre de toute location depuis le décès de Mme MELIN.

Madame Christelle DEROBERT rajoute, que suite aux travaux de rafraichissement réalisés dans cet appartement, la commission « social, logements et commerces », a étudié les candidatures et a décidé d'attribuer l'appartement n° 9 situé Résidence du Bar à Thym 1626 route de Frangy à Minzier, à Monsieur Julien DUGUÉ, dès le 1^{er} octobre 2026, pour un loyer mensuel de 715 €, des charges mensuelles de 21 € et le versement d'une caution de 715 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la location du logement communal n°9 de la Résidence du Bar à Thym situé 1626 route de Frangy à Minzier au profit de Monsieur Julien DUGUÉ, à compter du 1^{er} octobre 2026, pour un loyer mensuel de 715 €, des charges mensuelles de 21 € et le versement d'une caution de 715 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT
---	--	---